

MOTIONS ou QUESTIONS

Assemblée Générale Départementale du
mercredi 15 février 2023

A adresser à la Présidente au minimum une semaine avant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le mercredi 8 février 2023.

Toute question concernant l'ordre du jour est bienvenue.

Texte de la question ou de la motion



**Cette question ou motion sera présentée le jour de
l'Assemblée Générale**

par :

Signature du Mandataire

Nom de l'école ou

établissement :

Adresse :

Commune :

